



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

FC/PK

P.V. CEB 12

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 23 février 2015

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 10 novembre, 1^{er} décembre et du 15 décembre 2014
2. Imputation des frais pour travaux préparatoires (démolition et assainissement) au Fonds d'investissement scolaire en vue d'un nouveau projet LTPS à Strassen - Décision à prendre
3. Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics - année 2014
- Rapporteur: M. Gast Gibéryen
Présentation et adoption du projet de rapport de la ComExBu
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam rempl. Mme Viviane Loschetter, Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. Gilles Baum rempl. Mme Joëlle Elvinger, M. Eugène Berger, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Octavie Modert rempl. Mme Martine Mergen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer rempl. Mme Anne Brasseur

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Mme Anne Negretti, Division des travaux neufs, Administration des bâtiments publics

M. Ricky Wohl, Département des travaux publics, Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusées: Mme Anne Brasseur, Mme Joëlle Elvinger, Mme Viviane Loschetter, Mme Martine Mergen

*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 10 novembre, 1^{er} décembre et du 15 décembre 2014**

Les projets de procès-verbal sont approuvés sans modification.

2. **Imputation des frais pour travaux préparatoires (démolition et assainissement) au Fonds d'investissement scolaire en vue d'un nouveau projet Lycée technique pour Professions de Santé à Strassen - Décision à prendre (cf. les documents communiqués à la ComExBu lors de la réunion du 2 février 2015)**

M. le Ministre rappelle que le 24 juillet 2007 la Chambre a voté un projet de loi concernant la construction d'un nouveau bâtiment pour le Lycée technique pour professions de santé (LTPS) à Bonnevoie sur le site (toujours) occupé (de manière provisoire) par la «Fixerstuff». L'enveloppe prévue pour la construction s'élevait à quelque 67 millions d'euros.

Pour des raisons multiples et diverses, le gouvernement a préféré faire abstraction de construire le lycée à l'endroit initialement prévu. Ainsi l'implantation à proximité du CHL sur le terrain du Centre de Logopédie après destruction des bâtiments actuellement en place a été jugé adéquat.

M. le Ministre saisit la commission d'une demande d'engager les fonds permettant d'effectuer les sondages, l'assainissement éventuel ainsi que la démolition des bâtiments existants du centre de Logopédie en vue de la nouvelle construction pour le LTPS. Vu le changement de programme et l'élaboration d'un nouveau projet, la construction ferait l'objet d'un nouveau projet de loi soumis à l'approbation de la Chambre.

M. le Ministre sollicite l'autorisation de la Chambre de pouvoir engager la somme de 2,2 millions d'euros. Cette enveloppe permettrait au gouvernement d'entamer les travaux préparatoires dès l'automne, après le déménagement du centre de logopédie dans son nouveau bâtiment. Cette option permettrait de gagner un an par rapport au calendrier actuel.

Après discussion, les différents groupes parlementaires et politiques représentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire donnent leur accord pour l'engagement de 2,2 millions d'euros sur la ligne budgétaire du projet Lycée technique pour Professions de Santé à Strassen actuellement prévue au fonds d'investissements publics scolaires. La somme de 2,2 millions d'euros sera ultérieurement régularisée par le biais du nouveau projet de loi relatif à la construction du LTPS .

A noter que les frais pour la démolition des structures existantes ainsi que la remise en état du terrain devront de toute manière être engagés avant de pouvoir entamer tout autre projet sur le site en question ceci indépendamment de la réalisation du projet du LTPS.

Une représentante du groupe parlementaire CSV a encore émis une proposition en vue de la mise en place d'une procédure autorisant de manière automatique l'engagement de crédits pour financer des travaux préparatoires voire d'assainissement de terrains.

3. **Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics - année 2014 - Rapporteur: M. Gast Gibéryen
Présentation et adoption du projet de rapport de la commission**

M. le Rapporteur Gast Gibéryen présente le projet de rapport dont les conclusions sont reprises ci-dessous. Le projet de rapport trouve l'accord unanime des membres présents de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

La ComExBu

- demande à que la Chambre des députés soit tenue au courant de l'avancement de la procédure d'établissement de l'inventaire du Centre de Musiques Amplifiées (CMA);
- suggère que la Cour des comptes suive de près l'avancement de l'établissement de l'inventaire du CMA.

La question concernant les conventions entre l'Etat et les établissements publics sur la mise à disposition de terrains, d'infrastructures et de matériel a déjà été soulevée par la Cour dans le cadre de ses rapports spéciaux portant sur les années 2012 et 2013. Dans le cadre du rapport spécial sous examen, la question touche également le Centre de Musiques amplifiées.

La Chambre des députés rappelle le libellé de son courrier au Gouvernement: *«La Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire souhaite connaître l'état d'avancement des discussions que le Gouvernement a menées / est en train de mener avec des établissements publics autour:*

- *de la mise à disposition et l'utilisation de terrains, bâtiments, locaux et autres infrastructures appartenant à l'Etat ou loués par l'Etat et mis à disposition d'un établissement public,*
- *d'un inventaire des installations et équipements,*
- *de l'exploitation des biens en question,*
- *de la gestion des biens appartenant à l'Etat ou loués par l'Etat et mis à disposition de l'établissement en question,*
- *du financement des investissements ultérieurs,*
- *de travaux de rénovation,*
- *de l'entretien des infrastructures,*
- *des frais de nettoyage.*

La Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire souhaite savoir si des documents et/ou conventions concernant ces questions ont été approuvés par le Gouvernement. Elle estime que la Chambre des Députés devrait disposer d'un relevé des conventions signées et de celles restant à approuver.

La Commission estime que les questions touchant l'Université du Luxembourg devraient être réglées par le biais de conventions écrites avant le déménagement des facultés et instituts sur le site de Belval.»

En absence d'une réponse satisfaisante de la part du Fonds Belval, la ComExBu demande avec insistance que les décomptes finaux concernant les bâtiments du CRP-Gabriel Lippmann (convention de transfert d'ouvrage entre le Fonds Belval et l'Etat) soient transmis à la Cour des comptes conformément aux dispositions légales afférentes et dans les meilleurs délais.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire constate que le Fonds pour la Rénovation de la Vieille Ville (FRVV) n'a pas respecté la législation en vigueur en matière de marchés publics. Le FRVV a en effet omis de faire publier des critères d'attribution d'un marché. De même, il n'a pas respecté la procédure d'attribution. Le problème semble récurrent, malgré les efforts que le Fonds pour la Rénovation de la Vieille Ville dit avoir entrepris. Les recommandations de la Cour des comptes n'ont pas connu de résultat

satisfaisant. La Commission insiste pour que les recommandations de la Cour soient à l'avenir respectées à la lettre.

Nominations et indemnités de fonction

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire rappelle qu'elle a, suite au rapport de la Cour des comptes concernant les établissements publics 2012 et 2013, prié le Président de la Chambre d'envoyer un courrier au Gouvernement par lequel la Chambre des députés invite le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative à prendre position au sujet des modalités précises d'allocation et du niveau d'une indemnité de fonction et de la teneur de solutions conformes à la législation en vigueur (...) permettant, le cas échéant, d'honorer l'engagement, le professionnalisme et la responsabilité du directeur ou de la directrice d'un établissement public.

Rappelant le principe de la séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire estime que tous les ministères doivent veiller à ce qu'un fonctionnaire qui siège au conseil d'administration d'un établissement au nom d'un ministère ne soit pas parallèlement chargé du contrôle des dépenses de l'établissement.

La ComExBu souhaite en outre analyser, avec la Cour des comptes, les aspects suivants que la Cour a soulevés dans son rapport :

- les conséquences en termes de bonne gestion financière qui résultent du transfert de l'exécution d'une mission de service public de l'Etat vers une autre entité,
- l'application du régime de droit public aux entités distinctes de l'Etat,
- les moyens de surveillance et de contrôle dont dispose l'Etat pour s'assurer de la bonne exécution des missions de service public par une autre entité,
- la détermination du degré de responsabilité de part et d'autre
- le statut et la rémunération du personnel employé par ces entités.

Si elle le juge opportun, la ComExBu formulera ensuite des questions plus pointues à l'adresse du Gouvernement.

4. **Divers**

La commission estime que l'**entrevue** avec Mme la Ministre du **Logement** concernant la cité Syrdall (lettre de rappel envoyée le 20 oct. 2014) pourrait avoir lieu autour de Pâques. Le résultat de l'entrevue sera communiqué à la Cour des comptes en vue d'un contrôle ultérieur.

* * *

Luxembourg, le 26 février 2015

La secrétaire,
Francine Cocard

La Présidente,
Diane Adehm

ANNEXES:

- **Courrier du directeur de l'Administration des bâtiments publics au Ministre du Développement durable**
- **Devis estimatif**
- **Plan de situation avant destruction et après construction**



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des bâtiments publics

Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Cabinet du Ministre Réf.: 2019251032338
Entrée: 20 NOV. 2014
Transmettre à:
Copie à:
A faire:

Monsieur le Ministre
du Développement durable
et des Infrastructures
Département des travaux publics
Luxembourg

n/réf. : LTS2 - 9117079
(à rappeler lors de toute correspondance)

Luxembourg, le 11 novembre 2014

Concerne : Lycée technique pour professions de santé à Strassen
- début des études
- imputation des frais pour travaux préparatoires (assainissement et démolition)

Monsieur le Ministre,

Suite à la réunion de service MDDI/ABP du 3 novembre 2014, je me permets de vous adresser une mise à jour de mon courrier LTS2-9113755 du 28 octobre 2014 tenant compte de la proposition de financement discutée ensemble.

Par mon courrier réf. LTS2-9106360 du 22 août 2014, je vous ai transmis l'étude de faisabilité relative au Lycée technique pour professions de santé à Strassen et le 19 septembre 2014 la Commission d'analyse critique (CAC) s'est réunie pour analyser le programme de construction.

Lors de cette réunion, peu de décisions concrètes ont été retenues et au final Monsieur Marc Vaholst a insisté qu'il ne peut donner son accord pour le moment. Il a demandé à recevoir une justification, sur base d'autres projets récents, pour les 77 % de surface (35% surfaces de circulation, 20% locaux techniques et sanitaire, 22% emprise de construction) qui sont additionnés à la surface nette utilisable. Comme ceci n'est pas un point spécifique relatif à ce projet, mais plutôt une question d'ordre général, je suis d'avis que ce volet pourrait être traité lors de la prochaine réunion CAC, mais ne devrait pas retarder le début des études du projet en question.

Le projet actuel prévoit également l'assainissement et les démolitions des bâtiments existants du Centre de Logopédie. Vu que ces bâtiments seront libérés dès la rentrée 2015 suite au déménagement vers le nouveau bâtiment, il serait optimal d'un point de vu délais de pouvoir effectuer de suite les sondages afin de déterminer le degré de l'assainissement et de pouvoir entamer les études et demander les autorisations y relatives en vue de pouvoir lancer les travaux de démolition sans devoir attendre, fin 2016, le vote de la nouvelle loi pour la réalisation du lycée. Ceci permettrait de réduire le délai global d'au moins un an.

DIV :

10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Resp :

BP 112
L-2011 Luxembourg

Tél : 46 19 19 1
Fax : 46 19 19 555

bp@bp.etat.lu
www.abp.public.lu



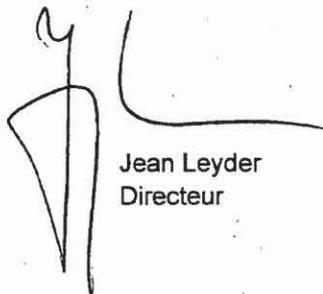
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des bâtiments publics

En effet, le premier projet pour le Lycée technique pour professions de santé a fait l'objet d'un vote de loi le 24 juillet 2007. Considérant que l'on dispose donc d'un accord formel pour la réalisation du projet en question, ceci indépendamment du site, il est envisageable, dans ce cas particulier, et en vue de pouvoir démarrer le chantier dans les meilleurs délais possibles, de demander l'accord de la COMEXBU pour pouvoir engager déjà des frais pour des travaux préparatoires sur le nouveau terrain avant le vote de la nouvelle loi (nécessaire vu le changement du site et l'augmentation du programme de construction).

Sans avoir pu faire des sondages, ces travaux préparatoires sont estimés à environ EUR 2'200'000.- TTC honoraires compris et pourraient en cas d'accord de la COMEXBU faire l'objet d'un projet à part à financer par le biais du Fonds d'investissement scolaire (FIPSCOL).

Les frais pour le déplacement du bâtiment modulaire, avant le démarrage proprement dit du chantier, sont prévus d'être imputés à l'article budgétaire y relatif.

Finalement, je vous saurais gré de bien vouloir accorder à mon administration l'autorisation de démarrer de suite les études APS du projet et me faire part des suites à réserver au dossier.



Jean Leyder
Directeur

Annexe :

- devis estimatif de l'étude préliminaire avec indication séparée du coût « travaux préparatoires »

LYCEE TECHNIQUE POUR PROFESSIONS DE SANTE A STRASSEN

DEVIS ESTIMATIF SOMMAIRE BASE SUR LE VOLUME

Programme établi en septembre 2013 par le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

COUT PROJET GLOBAL - Surfaces adaptées après réunions MEN/LTPS						indice 745.85	COUT TRAVAUX PREPARATOIRES	COUT DEPLACEMENT CONTAINERS	COUT PART LOGO
	Surface brute	Volume	U	P.U.	Coût hors TVA				
1) COUT DE CONSTRUCTION									
Enseignement	18'134	81'602	m3	404	32'967'325				
Internat	2'446	9'783	m3	404	3'952'405				
Hall sportif et piscine	5'870	41'965	m3	250	10'491'250			43%	4'511'238
Total surface	26'449	133'350							
Sous-sol parking /archives	4'265	17'060	m3	250	4'265'120				
Total surface sous-sol	4'265	17'060							
Total hors-sol et sous-sol	30'714	150'411			51'676'100				
ŒUVRE D'ART					775'141			8.73%	67'669
TOTAL COUT DE CONSTRUCTION, y compris 1% énergies renouvelables					52'451'241				4'578'906
2.1) MOBILIER ET EQUIPEMENTS SPECIAUX	15% sur coût de construction				7'867'686				686'836
2.2) AMENAGEMENTS EXTERIEURS									
3.1) Cour préau et cour de récréation	5'000		m2	150	750'000				
3.2) Voirie périphérique au bâtiment	2'500		m2	150	375'000				187'500
3.3) Surface pavée (entrée sport C.L., trottoirs)	800		m2	150	120'000				60'000
3.4) Surface verte	10'850		m2	150	1'627'500				
3.5) Réfection routes existantes	4'550		m2	215	978'250				
3.6) Réfection surface verte IMC	435		m2	150	65'250				
3.7) Réfection surface pavée en béton	1'880		m2	215	404'200				
3.8) Patio intérieur	870		m2	150	130'500				
TOTAL AMENAGEMENTS EXTERIEURS					4'450'700				247'500
2.3) DEMOLITION BATIMENTS EXISTANTS									
7.1.1.) Ancien C.L. - Administration	17'325		m3	20	346'500				
7.1.2.) Ancien C.L. - Primaire	11'900		m3	20	238'000				
7.1.3.) Ancien C.L. - Préscolaire	7'175		m3	20	143'500				
7.1.4.) Hall sportif	9'222		m3	20	184'440				
7.1.5.) Garages attenants au hall	290		m3	20	5'800				
DEPLACEMENT CONTAINERS									
7.2.1.) Containers L.T.P.S.	1		fft	1'000'000	1'000'000	918'240	1'000'000		
TOTAL DEMOLITION / DEPLACEMENT					1'918'240				
2.4) DESAMIANTAGE	8'930		m2	70	625'100	625'100			
2.5) DEPOLLUTION ASPHALTE	4'550		m2	5	22'750	22'750			
SOUS TOTAL COUT COMPLEMENTAIRE					14'884'476	1'566'090	1'000'000		1'181'836
2.8) FRAIS DIVERS	3% sur coût total				2'020'072	46'983	30'000		172'822
TOTAL COUT COMPLEMENTAIRE					16'904'548				
COUT TOTAL TRAVAUX					69'355'789	1'613'073	1'030'000		5'933'564
Honoraires architecte et ingénieurs	15%				10'100'358	241'961	154'500		890'035
TVA sur travaux	15%				10'403'368	241'961	154'500		890'035
TVA sur honoraires	15%				1'515'054	36'294	23'175		133'505
COUT TOTAL TTC					91'374'568	2'133'289	1'362'175		7'847'139
Enveloppe du budget préliminaire	-15%				77'668'383	1'813'295	1'157'849		6'670'068
investissement TTC	+15%				105'080'754	2'453'282	1'566'501		9'024'209

LEGENDE

 BATIMENTS EXISTANTS



4. SCHEMAS D'ORGANISATION:

4.9. SUPERPOSITION ACTUEL / PROJETE

ECHELLE :
1-1000

PROJET :
L.T.P.S. VAL ST. ANDRE

MAITRE DE L'OUVRAGE :
ADMINISTRATION DES
BATIMENTS PUBLICS

STADE :
ETUDE DE FAISABILITE

10 01 2014

32

**ARLETTE
SCHNEIDERS**
ARCHITECTES

3, rue Jean Bertholet
L-1233 Luxembourg
Tel +352 42 26 40-1
Fax +352 42 26 40-20
architectes@arlette-schneiders.lu
www.arlette-schneiders.lu